

SECRETARIAT GENERAL
A L'EDUCATION NATIONALE

/JL

PARIS, le 27 Juillet 1942

Commissariat Général aux Sports

Direction de l'Education
Générale et Sportive

3ème Bureau

N° 4823 EGS/P.3

OBJET :

Désignation des Maîtres d'Education Générale et Maîtres Assistants.

Année Scolaire 1942-1943

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX SPORTS

à MM. Les Chefs des Établissements de
l'Enseignement Secondaire, Primaire
Supérieur et Technique

S/c. de M. les Recteurs .

La circulaire N° 328/EGS.P.3 du 17 Octobre 1941 a précisé les modalités de désignation des Maîtres et Maîtres-Assistants d'Education Générale et Sportive à dater du 1^e Octobre 1942.

Vous ne seriez vraisemblablement pas en mesure de procéder à l'ensemble des désignations pour votre établissement avant la rentrée, en raison du mouvement de personnel en cours. Cependant, s'il vous est d'ores et déjà possible de m'adresser des propositions pour la prochaine année scolaire, je vous demanderais de me les faire parvenir avant le 31 Octobre 1942.

J'insiste auprès de vous, pour que les dispositions de ma circulaire n° 328/EGS.P.3 du 17 Octobre 1941 sur les réductions d'horaire du personnel d'Education Générale et Sportive soient observées dans la mesure du possible. Il a, en effet, été porté à ma connaissance que des Professeurs, Maîtres d'Education Générale et Sportive, dont l'horaire n'avait pas été réduit conformément aux dispositions de ma circulaire précitée, donnaient parfois de nombreuses heures rémunérées d'enseignement supplémentaire (sept à huit heures par semaine). Cet état de fait a pour conséquence l'attribution d'avantages substantiels à des professeurs qui, en fait, ne peuvent consacrer qu'un horaire restreint à ces activités pour lesquelles ils reçoivent une indemnité spéciale et qui, d'autre part, exigent de par leur nature même, une application soutenue.

Les propositions me seront transmises, par la voie hiérarchique ordinaire, sous la forme suivante :

a) Maîtres et Maîtres-Assistants déjà en fonctions : demande d'agrément, avec avis du Chef d'Etablissement sur la manière dont les fonctions ont été remplies au cours de l'année 1941-1942.

b) Candidats nouveaux : demande d'agrément avec fiche modèle 30, jointe.

Vu pour accord
Le Secrétaire Général de
l'Instruction Publique
signé : TERRACHER

Pour le Commissaire Général aux Sports
: Le Directeur de l'Education
Générale et Sportive
Signé : COLL de CARREIRA